

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 19 décembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 9.1, 9.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h15.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 4.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 2.2), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Jean-François GIRARD (jusqu'au 2.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 2.2), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.8), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.2), M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 3.14), M. Frank MONNEUR (jusqu'au 2.2), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 2.3), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 2.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Monique ROPERS (jusqu'au 2.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRRER (jusqu'au 2.2), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Boussières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.7) Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marle ROTH Chauconne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Anne POIGNAND) Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ (à partir du 1.1.8) La Vèze : M. Jacques CURTY Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Bernard BECOULET (jusqu'au 3.8) Mazerolles-le-Salín : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 1.1.2) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Rancenay : M. Michel LETHIER (à partir du 1.1.2) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.5), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO jusqu'au 5.1) Routelle : M. Claude SIMONIN (représenté par Mme Patricia RELANGE jusqu'au 2.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au 4.1) Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER (jusqu'au 4.1 puis représenté par Mme Maryse VIPREY)

**Etaient absents :** Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Teddy BENEATEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Jean-Noël FLEURY, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Robert POURCELOT Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Thise : M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET

**Secrétaire de séance :** M. Jacques CURTY

#### Procurations de vote :

**Mandants :** L. DELMOTTE, H. AKODAD, T. BENEATEAU, P. BONTEMPS (à partir du 4.2), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.2), J.J. DEMONET, A. GHEZALI, N. GUILLEMET, J.P. GOVIGNAUX (jusqu'au 3.14), J.S. LEUBA (à partir du 1.2.1), A. MENETRIER, C. MICHEL (à partir du 4.1), F. MONNEUR (à partir du 2.3), N. MOUNTASSIR (à partir du 2.4), B. RONZI, J. ROSSELOT, B. ASTRIC, B. VIONNET (jusqu'au 3.8), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE, J. MENIGOZ, J. COINTET, A. VIENNET, J. TARBOURIECH

**Mandataires :** J.P. TAILLARD, S. WANLIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 4.2), C. THIEBAUT, M. LOYAT (à partir du 1.1.2), J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, C. TISSIER, C. MICHEL (jusqu'au 3.14), N. BODIN (à partir du 1.2.1), C. LIME, S. JOLY (à partir du 4.1), N. WEINMAN (à partir du 2.3), J. MARIOT (à partir du 2.4), M.N. SCHOELLER, J.M. GIRERD, R. DEMESMAY, B. BECOULET (jusqu'au 3.8), J. CURTY, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS, M.O. CRABBÉ-DIAWARA, R. STEPOURJINE, J.P. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

**Délibération n°2013/0023 11**

**Rapport n°1.1.7 - Budget annexe Déchets 2014**

## Budget annexe Déchets 2014

**Rapporteurs : Gabriel BAULIEU et Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Présidents**  
**Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

### Résumé :

Ce projet de budget 2014 repose sur les grands principes du projet de mandat en matière de gestion des déchets, adoptés par le Conseil communautaire lors de la séance du 21 octobre 2008. Les grandes lignes de ces principes ont été rappelées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2014 et de l'étude du PPIF 2014-2018, qui se sont tenus lors de la séance du 21 novembre 2013. Le montant moyen de Redevance à percevoir sur les ménages s'établira à 72,1 € HT par habitant en 2014 soit une baisse de 4,2 % en comparaison de 2013.

Ce rapport prend en compte les différentes phases du projet de mandat en matière de gestion des déchets, adoptées par le Conseil de Communauté en date du 21 octobre 2008.

**Pour mémoire le budget annexe déchets étant assujéti à la TVA, l'ensemble des montants de ce rapport est présenté hors taxe.**

### I. Le projet de mandat communautaire

#### A/ Actions réalisées

Le projet de mandat touche désormais à sa fin. Il a notamment porté sur :

- la mise en place effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 de la nouvelle Redevance Incitative (RI). Plusieurs actions préalables ont été nécessaires :
  - la mise au point du nouveau matériel de collecte ainsi que du matériel de pesée dynamique,
  - la reprise, l'analyse puis l'exploitation des données récupérées dans le cadre d'un test à taille réelle,
  - le développement et l'évolution des logiciels actuels nécessaires à la facturation vers un dispositif compatible RI,
  - la finalisation de l'adaptation de la base de données des usagers pour la rendre compatible avec la RI,
- la réalisation d'un règlement de collecte et de facturation communautaire (Cf : Conseil communautaire du 28 juin 2012),
- le développement de la sectorisation des collectes en porte à porte sur les 5 jours ouvrables de la semaine avec mode de rattrapage de jour férié unique,
- l'harmonisation geste de tri par l'uniformisation des consignes de tri,
- l'harmonisation des modalités de pré-collecte par la généralisation de la présentation des OM résiduelles en bac « pucés »,
- la mise en place de nouveaux applicatifs métiers : optimanager, plateforme d'accueil téléphonique,
- la réalisation de la partie gestion des déchets du portail accueil citoyen (Emoi),
- la formation des agents nécessaire à ces évolutions.

#### B/ Actions en cours de réalisation

Les actions en cours de réalisation sont :

- adaptation et optimisation permanente des tournées de collecte pour prendre en compte au fil de l'eau les modifications de comportements des usagers
- adaptation des tournées pour prendre en compte les contraintes liées à l'avancement du chantier tramway

## **II. Le projet SYBERT**

Parallèlement au développement du projet de mandat communautaire, le SYBERT a adopté au cours de sa séance du 22 juin 2010 différentes décisions et actions d'accompagnement qu'il souhaite mener sur l'ensemble de son territoire jusqu'à l'horizon 2025 :

- tout faire pour se passer à terme de la ligne 3 et ne pas réaliser d'investissement lourd de traitement,
- opter pour une politique forte de prévention et de gestion locale de la matière organique,
- réorganiser ses déchetteries et les adapter à de nouveaux flux,
- préparer la mise en place d'un nouveau geste de tri des plastiques,
- construire un quai de transfert pour optimiser les flux existants,
- optimiser la 3<sup>ème</sup> ligne d'incinération.

## **III. Présentation du projet de budget 2014 par section**

Ce projet de budget 2014 prend en considération les hypothèses d'évolution les plus probables en matière de production de déchets. Elles font l'objet d'une présentation détaillée à la rubrique traitement des déchets en section de fonctionnement.

Sont établis ci-dessous les commentaires et observations des postes principaux.

### **A/ Section d'investissement**

#### **I. Les dépenses (966 K€ en 2014 contre 922 K€ en 2013)**

##### **a/ Les acquisitions de bacs roulants : 420 K€ (identique à 2013)**

Pour mémoire, le programme d'acquisition de conteneurs et de puces en vue d'harmoniser les modalités de collecte sur le Grand Besançon a démarré en 2010 sur le secteur de la périphérie et s'est achevé en 2011 par le secteur de la Ville de Besançon.

La dotation nécessaire à l'acquisition de conteneurs s'élève à 420 K€. Ces crédits permettront :

- le renouvellement normal du parc sur l'ensemble du Grand Besançon,
- la fourniture de pièces détachées et de puces d'identification,
- les demandes d'ajustement de volume des bacs par les usagers,

##### **b/ Les acquisitions de Points d'Apport Volontaire : 140 K€ (identique à 2013)**

Cette dotation va permettre en 2014 :

- le renouvellement ordinaire du parc de PAV,
- la finalisation de la densification du réseau de PAV verre afin de notamment faciliter le geste de tri des usagers de l'habitat collectif,
- de financer la part restant à la charge de la CAGB dans le cadre de l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés par les communes,

##### **c/ L'acquisition de matériel roulant : 240 K€ pour 2014 (contre 200 K€ en 2013)**

La rubrique véhicules est prévue à hauteur de 240 K€ pour 2014. Il est rappelé que le parc de BOM est pour sa plus grande partie récent. Sauf accident sur les véhicules, il ne sera donc pas nécessaire, d'inscrire de nouveaux crédits de renouvellement des véhicules de collecte.

Cette dotation de 240 K€ permettra le cas échéant de faire face à d'éventuels travaux importants de nature à prolonger la vie des BOM en service. Elle permettra également le renouvellement normal des véhicules légers et des petits utilitaires.

Il est à noter que l'acquisition de deux véhicules poids lourd nécessaires à la collecte du verre en régie (Cf : paragraphe « collecte du verre » en section de fonctionnement), sera intégralement financée sur des crédits de 2013 provenant essentiellement de l'excédent d'investissement de 2012.

d/ Le remboursement de la dette en capital : 14 K€ (rappel 2013 : 36 K€)

Pour mémoire, le budget annexe déchets a mobilisé en fin d'année 2011, deux emprunts d'un montant de 200 K€ chacun, prévus en financement du programme de renouvellement et d'adaptation du parc de BOM. Conformément aux prévisions, l'un a fait l'objet d'un remboursement anticipé courant 2012 après affectation de l'excédent de 2011. Le second emprunt fera également l'objet d'un remboursement anticipé en 2013 suite à l'affectation de l'excédent d'investissement de 2012.

L'encours global sur le budget annexe déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2014 s'élèvera à 55 K€ soit 0,31 € par habitant.

## **2. Les recettes (966 K€ en 2014 contre 922 K€ en 2013)**

a/ Les amortissements : 960 K€ pour 2014 (rappel 2013 : 916 K€)

Le compte 28 amortissements enregistre une hausse de 44 K€ entre 2013 et 2014 pour s'établir à 960 K€.

b/ Le recours à l'emprunt

La capacité d'autofinancement du budget annexe étant suffisante, il n'est pas prévu, sauf événement exceptionnel et non prévisible, de recourir à l'emprunt sur 2014.

B/ Section de fonctionnement

## **1. Les dépenses (18 501 K€ contre 18 938 K€ en 2013 soit en baisse de 2,3 %)**

a/ Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT

Sur la base des éléments présentés en introduction, les prévisions relatives à cette rubrique ont été basées sur les hypothèses d'évolution les plus probables.

Ainsi, le montant du poste traitement des déchets pourrait s'établir à 9 605 K€ pour 2014. Pour rappel, la prévision du BP 2013 s'élevait à 9 768 K€ soit une baisse de 1,7 %.

### Prestation de tri des déchets recyclables

(1 740 K€ pour 2014 contre 1 813 K€ en 2013, soit - 4 %)

Il est rappelé que le SYBERT a mis en service son centre de tri à proximité de l'usine d'incinération. Cet équipement est opérationnel depuis le second semestre 2012.

Le tarif à la tonne appelé par le SYBERT prend en compte la réalisation de ce nouveau centre de tri ainsi que les coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise de certains papiers, journaux et magazines.

Les crédits prévus pour cette prestation prennent en considération l'évolution de tonnages la plus probable à ce jour.

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
Rappel 2013	12500	145 €/t	1 813 K€
2014	12000	145 €/t	1 740 K€

### Valorisation des OM résiduelles

(3 142 K€ pour 2014 contre 3 206 K€ en 2013, soit - 2 %)

La prévision 2014 est établie sur l'hypothèse d'un maintien des fours dans la configuration actuelle et ne tiennent donc pas compte d'un éventuel arrêt du four 3 et du détournement de déchets vers d'autres sites de traitement.

Les crédits prévus pour cette prestation prennent également en considération l'évolution de tonnages la plus probable à ce jour étant précisé que le prix de la tonne de déchets incinérée présenté tient compte d'une TGAP à hauteur de 4 € / t.

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
Rappel 2013	32000	100,2 €/t	3 206 K€
2014	29500	104 €/t	3 068 K€

Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention et valorisation organique  
(4 797 K€ pour 2014 contre 4 751 K€ en 2013, soit + 1 %)

Année	Déchetteries (€/hab)	Pré-vention (€/hab)	Administration (€/hab)	Valorisation organique (€/hab)	Total (€/hab)	Prévision budgétaire
Rappel 2013	22,40	0,67	2,40	1,43	26,90	4 751 K€
2014	22,40	0,70	2,50	1,50	27,10	4 797 K€

*b/ Les prestations de collecte des déchets*

Collecte des déchets résiduels et recyclables  
(1 462 K€ en 2014 contre 1 450 K€ en 2013 soit + 0,8 %)

Le nouveau marché confié à la société VEOLIA, est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2012. Cette prestation de collecte des déchets résiduels et recyclables augmente de 0,8 %, correspondant à l'indexation du marché.

Collecte du verre  
(221 K€ en 2014 contre 450 K€ en 2013 soit - 229 K€)

Le marché de collecte du verre sur l'ensemble du Grand Besançon assuré actuellement par la société COVED arrive à échéance le 30 juin 2014. Il est proposé de ne pas reconduire ce marché à cette date et d'effectuer la collecte du verre en régie sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon. Ce nouveau dispositif nécessitera l'acquisition de 2 camions de collecte équipés d'une grue spéciale ainsi que l'emploi de 3 chauffeurs supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le gain attendu de cette reprise en régie s'élèvera globalement à 100 K€ pour 2014 et à 140 K€ par an à compter de 2015.

Le tonnage annuel de verre collecté est estimé à 6000 tonnes pour 2014.

Collecte du carton

Le marché actuel avec la société SITA arrivera à échéance le 31 décembre 2013. Un nouveau prestataire effectuera cette collecte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. La prévision budgétaire 2013 a été suffisante pour ne pas prévoir d'augmentation en 2014. Il est donc possible de maintenir l'estimation du coût de cette prestation à hauteur de 90 K€ pour 2014.

*c/ Les dépenses de personnel*

Globalement, le poste charges de personnel est prévu à hauteur de 4 680 K€ en 2014 contre 4 620 K€ en 2013 soit en hausse de + 1,1 %.

Les crédits 2014 tiennent compte des conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations...) intervenus et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2014, le Glissement Vieillesse Technicité ainsi que les mesures catégorielles.

Cette dotation intègre également :

- la mise à disposition de 3 chauffeurs nécessaires pour la reprise en Régie de la collecte du verre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, par la création de 2 nouveaux postes de conducteurs et par le redéploiement d'un poste obtenu par optimisation des collectes,
- la prorogation de la mission d'accompagnement à la mise en place de la RI en habitat collectif jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2015 à hauteur de 4 agents (agents en CDD). Il est rappelé que cette mission est soutenue par l'Europe à hauteur de 50 % dans le cadre du projet LIFE.

d/ Les fournitures de régie (440 K€ en 2014 contre 410 K€ en 2013 soit +7,3 %)

Il s'agit de la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement de la régie. L'acquisition de 2 véhicules supplémentaires dans le cadre de la reprise en régie de la collecte du verre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, génère une hausse de 20 K€ en 2014 et de 40 K€ par an à compter de 2015.

La fin progressive de la période de garantie des 10 véhicules de collecte acquis en 2011 induit sur 2014 une hausse de 10 K€ du poste pièces détachées.

e/ Les autres prestations (143 K€ en 2014 identique à 2013)

La convention prévoyant la rémunération des communes à hauteur de 1 € par an et par habitant afin de compenser financièrement certains effets de la mise en place de la RI, arrive à échéance fin 2013 (- 60 K€).

Il est à noter également en parallèle, qu'il est mis fin, par modification de la convention Ville/Agglomération, à la rémunération prévue pour le nettoyage des points d'apports volontaires de la commune de Besançon pour un coût annuel de 87 K€ en 2013.

Le maintien de la dotation au même niveau que 2013 s'explique principalement par la prise en compte d'une nouvelle prestation de chargement et de transport du verre dans le cadre de la reprise en régie de la collecte pour un montant estimé à 70 K€ par an.

**2. Les recettes (18 501 K€ contre 18 938 K€ en 2013 soit en baisse de 2,3 %)**

a/ Subvention (2 110 K€ en 2014 contre 1 914 K€ en 2013)

Il s'agit, après la redevance, du poste de recettes le plus important du budget.

La principale aide émane d'Eco-Emballages dont le soutien à la valorisation des déchets recyclables est évalué à environ 1 840 K€ pour 2014 compte tenu du tonnage estimé de déchets recyclés en 2013.

Un autre éco organisme, Eco Folio, soutient la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités). L'aide attendue pour 2014 s'élève à 200 K€.

L'année 2014 enregistrera également le reversement par le SYBERT d'une part de subvention LIFE attendue à hauteur de 70 K€, et correspondant à la participation au projet d'accompagnement en habitat collectif.

b/ Ventes matières (725 K€ en 2014 contre 723 K€ en 2013)

Ce poste a été calé sur la base des tonnages attendus de matières vendues et sur la base des cours actuels de reprises des matières.

Matière récupérée	PU par tonne vendue	Quantités attendues	Recette estimée
Acier	150 €	400	60 K€
Plastique	330 €	750	248 K€
Verre	30 €	6 000	180 K€
Carton	95 €	2 500	237 K€
<b>Total</b>			<b>725 K€</b>

c/ La REOM

La Redevance Incitative est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2012. Pour mémoire, cette RI est composée de 2 parties :

- une part fixe ou abonnement dont l'assiette est composée du nombre par volume des bacs pour déchets résiduels en place chez les usagers
- une part variable, elle même composée :
  - d'une partie levée dont l'assiette correspond au nombre de présentation à la collecte des bacs pour déchets résiduels,
  - d'une partie pesée dont l'assiette est constituée des poids de déchets résiduels présentés à la collecte.

Il est à noter que ces nouvelles assiettes ne varient plus directement en fonction d'éléments démographiques à caractère dynamique, mais en fonction du comportement attendu des usagers quant à leur gestion des déchets.

Conformément aux objectifs et aux prévisions, ces nouvelles assiettes sont amenées à diminuer de façon significative au cours des prochaines années jusqu'à atteindre une certaine stabilisation après appropriation des mécanismes de la RI par tous les usagers.

C'est pourquoi il convient d'anticiper au mieux ce comportement attendu de la part des usagers afin d'assurer l'équilibre du compte administratif.

Ainsi, pour un besoin identique des montants de recettes de la redevance, donc pour un encaissement attendu par habitant identique, il sera nécessaire d'augmenter les différents tarifs afin de compenser les effets des diminutions d'assiettes.

Pour 2014, au vu des éléments connus à ce jour, la prévision globale en masse de la RI (ménages et non ménages) connaîtrait une baisse de **- 4,2 %** en comparaison de 2013.

**Il convient de noter par ailleurs que les différents taux de TVA existants seront selon toute vraisemblance modifiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ainsi, le taux réduit de TVA appliqué notamment sur les factures de redevance, sera porté de 7 à 10 %.**

Ainsi, sur la base de la dernière population INSEE connue (177 021 habitants), le montant moyen de RI à percevoir sur les ménages s'établirait à **72,1 € HT par habitant en 2014** contre 75,3 HT € en 2013.

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la redevance pour 2014 s'établissent ainsi à :

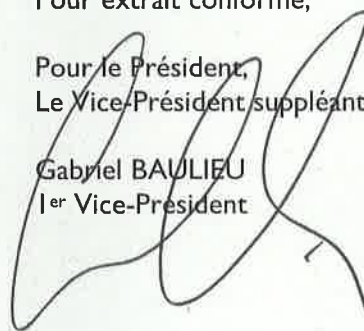
- 12 770 K€ pour la redevance des ménages contre 13 335 K€ en 2013,
- 2 784 K€ pour la redevance des non-ménages (professionnels, administrations...) contre 2 876 K€ en 2013.

**A la majorité, 1 Contre, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de budget 2014 de la gestion des déchets.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président,  
Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à la majorité :

Pour : 104  
Contre : 1  
Abstentions : 4

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 23 DEC. 2013

**PROJET DE BUDGET DECHETS 2014 HT PAR CHAPITRE**

<b>BUDGET ANNEXE DECHETS</b>				
	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Chapitre</b>	<b>BP 2014</b>	<b>Chapitre</b>	
<b>BP 2014</b>			<b>BP 2014</b>	
<b>Dépenses</b>	opérations réelles			
	011 Charges générales	12 724 785,00	16 Remboursement de capital	14 000,00
	012 Charges de personnel	4 680 000,00	20 Immobilisations incorporelles	15 000,00
	65 Autres charges de gestion courante	75 500,00	21 Immobilisations corporelles	821 000,00
	66 Charges financières	4 000,00	23 Immobilisations en cours	0,00
	67 Charges exceptionnelles	41 500,00	020 Dépenses imprévues	22 100,00
	022 Dépenses imprévues	10 000,00		
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>17 535 785,00</b>	opérations réelles	<b>872 100,00</b>
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	959 800,00		
	023 Virement à la section d'investissement	5 000,00	opérations d'ordre	94 000,00
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>964 800,00</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>18 500 585,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>966 100,00</b>
<b>Recettes</b>	opérations réelles			
	70 Produits des services	16 280 585,00	13 Subventions d'investissement reçues	1 300,00
	74 Dotations, subvention et participations	2 110 000,00	16 Recours à l'emprunt	0,00
	75 Produits de gestion courante	500,00		
	77 Produits exceptionnels	3 500,00	opérations réelles	
	013 Atténuations de charges	12 000,00		
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>18 406 585,00</b>	opérations d'ordre	1 300,00
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	94 000,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	959 800,00
			021 Virement de la section de fonctionnement	5 000,00
	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>94 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>966 100,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>18 500 585,00</b>		